AGGLO-BOULONNAIS.FR



AGGLOMÉRATION, ENTREPRISES, FORMATION

Bourse à l'apprentissage

La Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit, en 2021, le dispositif d'attribution de bourse pour les entreprises qui s'engagent au recrutement d'un apprenti (majeur ou mineur)

Publié le 09 septembre 2021

L'agglomération a souhaité prolonger en 2021, le dispositif d'attribution de bourse pour les entreprises recrutant des apprentis. L'objectif est d'encourager les entreprises n'ayant pas ou plus recours à l'apprentissage à se (re)lancer dans cette démarche grâce à l'octroi d'une "bourse". Cette aide destinée aux entreprises pourra s'élever à :

- > 500 € pour un contrat d'apprentissage signé avec un mineur
- > 1.500 € pour un contrat d'apprentissage signé avec un majeur

Une **seule subvention** pourra être octroyée par entreprise, sous réserve d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité, vous pouvez contacter directement le service de la CAB au 03 21 10 98 60.



LETTRE D'INFORMATION Votre courriel: Saisir une adresse e-mail valide ✓JE M'INSCRIS ARCHIVES → DÉSINSCRIPTION > PLAN DU SITE MARCHÉS PUBLICS ACCESSIBILITÉ MENTIONS LÉGALES PROTECTION DES DONNÉES OFFRES D'EMPLOI GESTION DES COOKIES